

# Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins Tenue du dossier patient (TDP) en santé mentale

Cet indicateur évalue la tenue du dossier des patients hospitalisés. Il est présenté sous la forme d'un score de qualité compris entre 0 et 100. La qualité de la tenue du dossier patient est d'autant plus grande que le score est proche de 100.

L'indicateur est calculé à partir de 9 critères au maximum :

- Document d'un médecin relatif à l'admission 1.
- Mention de la protection judiciaire et des personnes désignées 2.
- 3. Trace de la modalité d'hospitalisation à l'admission et de l'information donnée au patient sur cette modalité (si établissement habilité à recevoir des patients en admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état ou à la demande d'un tiers)
- 4. Présence d'un examen psychiatrique fait par un médecin dans les 24 heures après l'admission avec au minimum :
  - Mention des traitements médicamenteux en cours (ou de l'absence de traitements)
  - Mention des antécédents somatiques (ou de l'absence d'antécédents)
  - Mention des antécédents psychiatriques (ou de l'absence d'antécédents)
- Présence d'un suivi médical hebdomadaire psychiatrique du patient au cours 5. du séjour
- 6. Conformité de la rédaction des prescriptions médicamenteuses établies au cours de l'hospitalisation (si applicable)
- 7. Conformité de la rédaction du traitement de sortie (si applicable)
- Conformité du courrier de fin d'hospitalisation ou du compte rendu 8. d'hospitalisation
- 9. Dossier organisé et classé

### Références professionnelles

**Définition** 

La bonne tenue du dossier du patient est un élément important de la qualité et de la coordination des soins dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire. Le contenu du dossier médical est défini réglementairement dans le code de santé publique (article R 1112-1)<sup>1</sup>.

Des travaux ont démontré des liens entre l'amélioration de la qualité du dossier patient et la qualité de la prise en charge <sup>2,3,4,5,6,7,8,9,10,11</sup>. Il en est attendu un impact fort sur la qualité de la prise en charge des patients.

Cet indicateur a été développé dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les développeurs 12

#### Diffusion publique

Indicateur diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. Diffusion publique des résultats par établissement sur www.scopesante.fr

Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, reprise et complétée dans la loi du 22 Avril 2005.

12 http://ifr69.vjf.inserm.fr/compaqh/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ausset S, Bouaziz H, Brosseau M, Kinirons B, Benhamou D. Improvement of information gained from the pre-anaesthetic visit through a quality-assurance programme. Br J Anaesth 2002; 88: 280-3.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Brami J, Doumenc M. Improving general practitioner records in France by a two-round medical audit. J Eval Clin Pract 2002; 8: 175-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine. Dossier patient: évolution de la conformité des dossiers patients entre 1997 et 2000 dans 12 établissements d'Aquitaine (rapport interne). Bordeaux: CCECQA; 2001.

Damais-Cepitelli A, Martin P, Devos AM, Le Gueult LC. [Qualitative assessment of labile blood product prescription in Le Havre Hospital]. Transfus Clin Biol 2001; 8: 77-84.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Thiru K, Hassey A, Sullivan F. Systematic review of scope and quality of electronic patient record data in primary care. Bmj 2003; 326:

<sup>1070.</sup>Boulay F, Chevallier T, Gendreike Y, Mailland V, Joliot Y, Sambuc R. [A method for auditing medical records quality: audit of 467

medical records within the framework of the medical information systems project quality control]. Sante Publique 1998; 10: 5-15.

8 Francois P, Chirpaz E, Bontemps H, Labarere J, Bosson JL, Calop J. Evaluation of prescription-writing quality in a French university hospital. Clin Perform Qual Health Care 1997; 5: 111-5.

Michel P, Bonarek M, Capdenat E, Groupe des médecins des DIM d'Aquitaine. Conformité à la réglementation des dossiers de soins

dans 15 établissements publics de santé en Aquitaine. Presse Med 1998; 27: 1884-9.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Perret du Cray MH, Remi C, Colin C, Mornex F, Gerard JP. [Quality of medical records in oncology: results of an audit of the Lyon Civil Hospices]. Cancer Radiother 2000; 4: 455-61.

11 Williams JG, Kingham M, Morgan JM, Davies AB. Retrospective review of hospital patient records. Br Med J 1990; 300: 991-3



Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements Pas d'ajustement sur le risque.		
Score individuel	Un score individuel est calculé pour chaque dossier. Il correspond à la somme des critères satisfaits divisée par la somme des critères applicables.		
	Le score global est calculé pour l'ensemble des dossiers.		
Score global	Il correspond à la moyenne des scores calculés pour chaque dossier de l'échantillon (x100).		
Echantillon	Le score global est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 dossiers.		
Critères d'inclusion	<ul> <li>Séjours uniques d'au moins 8 jours (un séjour est unique lorsqu'un seul séjour est retrouvé pour un patient sur la période de tirage au sort analysée)</li> <li>Séjours en hospitalisation à temps plein</li> <li>Séjours de patients adultes</li> </ul>		
Critères d'exclusion	<ul> <li>Séjours hors psychiatrie</li> <li>Patients de moins de 18 ans</li> <li>Séjours ne correspondant pas à une hospitalisation à temps plein</li> <li>Séjours inférieurs ou égaux à 7 jours</li> <li>Séjours itératifs</li> <li>Patients ré-hospitalisés après une sortie à l'essai</li> </ul>		
	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant les 9 critères. Si un critère n'est pas applicable, il est retiré à la fois du numérateur et du dénominateur.  Chaque critère satisfait est comptabilisé par 1 point. Pour chaque dossier, le numérateur est égal à la somme des points, et le dénominateur est égal à la somme des critères applicables.		
	Les éléments requis pour chacun des critères sont décrits ci-dessous :  1. Document d'un médecin relatif à l'admission  Le critère est satisfait si le document d'un médecin relatif à l'admission du patient est retrouvé dans le dossier du patient.		
	2. Mention de la protection judiciaire et des personnes désignées		
	Le critère est satisfait si le dossier comporte les éléments suivants :		
	<ul> <li>Mention de la mesure de protection judiciaire</li> </ul>		
	<ul> <li>Mention de la recherche de la personne de confiance</li> </ul>		
	<ul> <li>Mention de l'identité de la personne à prévenir</li> </ul>		
Mode d'évaluation de l'indicateur	3. Trace de la modalité d'hospitalisation à l'admission et de l'information donnée au patient sur cette modalité (admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état ou à la demande d'un tiers)		
	Ce critère ne concerne que les établissements habilités à recevoir des patients admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état ou à la demande d'un tiers. Le critère est satisfait si le dossier du patient hospitalisé comporte :		
	<ul> <li>La trace de la modalité d'hospitalisation au moment de l'admission</li> </ul>		
	<ul> <li>La trace d'une information donnée au patient sur sa modalité d'hospitalisation</li> </ul>		
	4. Présence d'un examen psychiatrique fait par un médecin dans les 24 heures après l'admission avec au minimum :		
	Le critère est satisfait si le dossier comporte la trace d'un examen psychiatrique fait par un médecin (dont l'identité est tracée dans le dossier) dans les 24 heures suivant l'admission du patient et avec un contenu minimum:  La mention des traitements médicamenteux en cours (ou de l'absence		
	de traitements)		



- La mention des antécédents somatiques (ou de l'absence d'antécédents)
- La mention des antécédents psychiatriques (ou de l'absence d'antécédents)

## 5. Présence d'un suivi médical hebdomadaire psychiatrique du patient au cours du séjour

Le critère est satisfait si le dossier comporte :

- La trace d'un suivi médical psychiatrique au cours du séjour
- Et si on retrouve au moins un suivi pour chaque semaine du séjour

### 6. Conformité de la rédaction des prescriptions médicamenteuses établies au cours de l'hospitalisation (si applicable)

Le critère est satisfait si chaque prescription médicamenteuse établie pendant l'hospitalisation comporte les 7 éléments suivants :

- (1). Nom et prénom du patient
- (2). Date de prescription
- (3). Signature du prescripteur
- (4). Nom du prescripteur
- (5). Dénomination des médicaments
- (6). Posologie
- (7). Voie d'administration

Pour simplifier l'analyse, celle-ci porte sur une période qui débute à la première prescription médicamenteuse et s'étend sur 72 heures (soit 3 nuits et 4 jours datés).

#### 7. Conformité de la rédaction du traitement de sortie (si applicable)

Le critère est satisfait si le traitement de sortie comporte les 7 éléments suivants :

- (1). Nom et prénom du patient
- (2). Date de prescription
- (3). Nom du médecin
- (4). Dénomination des médicaments
- (5). Posologie
- (6). Voie d'administration
- (7). Durée du traitement

# 8. Conformité du courrier de fin d'hospitalisation ou compte rendu d'hospitalisation

Le critère est satisfait si le courrier de fin d'hospitalisation ou le compte rendu d'hospitalisation retrace les 4 éléments suivants :

- (1). Identité du médecin destinataire (nom et adresse) ou du service en cas de mutation ou de transfert
- (2). Référence aux dates du séjour (date d'entrée et date de sortie)
- (3). Trace de l'organisation d'un suivi
- (4). Trace écrite d'un traitement de sortie

#### 9. Dossier organisé et classé

Le critère est satisfait si le dossier est organisé et classé selon les deux conditions suivantes :

- (1). il existe des procédures relatives à l'organisation du dossier dans l'établissement et/ou les services,
- (2). et le dossier est organisé et classé conformément à ces procédures : par exemple, en différentes rubriques (courriers, examens biologiques, dossier de soins, prescriptions) ou par ordre chronologique.



Algorithmes de calcul de l'indicateur Tenue du dossier patient (TDP) en santé mentale						
Variable	Algorithme					
Critère 1 : Document d'un médecin relatif à l'admission						
Pourcentage de dossiers	Dossier i : [num CRIT 1]	Si [TDP 1] = « Oui » Alors : [num CRIT 1] = 1 Sinon : [num CRIT 1] = 0 FinSi				
$= \sum_{i=1}^{80} [\text{num CRIT 1}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den CRIT 1}]$	Dossier i :	Si [TDP 1] = « Oui » Ou [TDP 1] = « Non » Alors : [den CRIT 1] = 1				
<i>t</i> -1	[den CRIT 1]	FinSi				
Critère 2 : Mention de la protection judiciaire et des personnes désignées						
Pourcentage de dossiers	Dossier i :	Si [TDP 2.1] = « Oui » Et [TDP 2.2] = « Oui » Et [TDP 2.3] = « Oui »))  Alors : [num CRIT 2] = 1  Sinon : [num CRIT 2] = 0				
$= \sum_{i=1}^{80} [\text{num CRIT 2}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den CRIT 2}]$	Dossier i :	FinSi  Si [TDP 2.1] <> NonRéponse Et [TDP 2.2] <> NonRéponse Et [TDP 2.3] <> NonRéponse				
	[den CRIT 2]	Alors : [den CRIT 2] = 1 FinSi				
Critère 3 : Trace de la modalité d'hospitalisation à l'admission et de l'information donnée au patient sur cette modalité (admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'état ou à la demande d'un tiers)						
Pourcentage de dossiers	Dossier i : [num CRIT 3]	Si [TDP 3] = « Oui » Et [TDP 3.1] = « Oui » Et [TDP 3.2] = « Oui »  Alors : [num CRIT 3] = 1  Sinon : [num CRIT 3] = 0  FinSi				
$= \sum_{i=1}^{80} [\text{num CRIT 3}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den CRIT 3}]$	Dossier i :	Si [DPA 3.1] = « Oui » Et [TDP 3] = »Oui » Alors : [den CRIT 3] = 1				
	[den CRIT 3]	FinSi				
	chiatrique fait par un avec un contenu mini	médecin dans les 24h suivant l'admission				
Pourcentage de dossiers	Dossier i :	Si [TDP 4] = "Oui" Et [TDP 4.1] ="Oui" Et [TDP 4.2] ="Oui" Et [TDP 4.3] ="Oui" Et [TDP 4.4] ="Oui" Et [TDP 4.5] ="Oui" Alors : [num CRIT 4] = 1				
$= \sum_{i=1}^{80}  [\text{num CRIT 4}] / \sum_{i=1}^{80}  [\text{den CRIT 4}]$	[num CRIT 4]	Sinon : [num CRIT 4] = 0 FinSi				
i=1 $i=1$	Dossier i :	Si [TDP 4] = "Oui" Ou [TDP 4] = "Non" Alors : [den CRIT 4] = 1				
0.435.57	[den CRIT 4]	FinSi				
Critère 5 : Présence d'un suivi médical hebdomadaire psychiatrique du patient au cours du séjour						
Pourcentage de dossiers	Dossier i :	Si [TDP 5] = "Oui" Et [TDP 5.1] = "Oui" Alors [num CRIT 5] = 1 Sinon				
80 80	[num CRIT 5]	[num CRIT 5] = 0				
$= \sum_{i=1}^{30}  [\text{num CRIT 5}] / \sum_{i=1}^{30}  [\text{den CRIT 5}]$	Dossier i :	FinSi  Si [TDP 5] = "Oui" Ou [TDP 5] = "Non" Alors [den CRIT 5] = 1				
	[den CRIT 5]	FinSi				



Critère 6 : Conformité de la rédaction des prescriptions médicamenteuses établies au cours de l'hospitalisation (si applicable)					
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80}  [\text{num CRIT 6}] / \sum_{i=1}^{80}  [\text{den CRIT 6}]$	Dossier i : [num CRIT 6]	Si [TDP 6] = "Oui" Et ([TDP 7.1] = "Oui" Et [TDP 7.2] = "Oui" Et [TDP 7.3] = "Oui" Et [TDP 7.4] = "Oui" Et [TDP 7.5] = "Oui" Et [TDP 7.6] = "Oui" Et [TDP 7.7] = "Oui" Et [TDP 7.6] = "Oui" Et [TDP 7.			
	Dossier i : [den CRIT 6]	Si [TDP 6] = "Oui" Ou [TDP 6] = "Non" Alors : [den CRIT 6] = 1 SinonSi [TDP 6] = "NA" Alors : [den CRIT 6] = 0 FinSi			
Critère 7 : Conformité de	la rédaction du traite	ement de sortie (si applicable)			
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80}  [\text{num CRIT 7}] / \sum_{i=1}^{80}  [\text{den CRIT 7}]$	Dossier i : [num CRIT 7]	Si [TDP 8] = "Oui" Et ([TDP 9.1] = "Oui" Et [TDP 9.2] = "Oui" Et [TDP 9.3] = "Oui" Et [TDP 9.4] = "Oui" Et [TDP 9.5] = "Oui" Et [TDP 9.6] = "Oui" Et [TDP 9.7] = "Oui") Alors: [num CRIT 7] = 1 Sinon: [num CRIT 7] = 0 FinSi  Si [TDP 8] = "Oui" Ou [TDP 8] = "Non"			
	Dossier i : [den CRIT 7]	Alors: [den CRIT 7] = 1 SinonSi [TDP 8] = "NA" Alors: [den CRIT 7] = 0 FinSi			
Critère 8 : Conformité du courrier d	e fin d'hospitalisatio	n ou du compte rendu d'hospitalisation			
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80}  \text{[num CRIT 8]} / \sum_{i=1}^{80}  \text{[den CRIT 8]}$	Dossier i : [num CRIT 8]	Si ([DPA 14] = "Oui") Et ([DPA 15.1] = "Oui" Ou [DPA 15.1] = "NA") Et ([DPA 15.2] = "Oui") Et ([DPA 15.3] = "Oui" Ou [DPA 15.3] = Vide) Et ([DPA 15.4] = "Oui" Ou [DPA 15.4] = "NA" Ou [DPA 15.4] = Vide) Alors : [num CRIT 8] = 1 Sinon : [num CRIT 8] = 0 FinSi			
	Dossier i : [den CRIT 8]	Si [DPA 14] = "Oui" Ou [DPA 14] = "Non" Alors : [den CRIT 8] = 1 Alors : [den CRIT 8] = 0 FinSi			
Critère 9 : Classement et organisation du dossier					
Pourcentage de dossiers	Dossier i : [num CRIT 9]	Si [TDP 10] = "Oui" Alors : [num CRIT 9] = 1 Sinon : [num CRIT 9] = 0 FinSi			
$= \sum_{i=1}^{80} [\text{num CRIT 9}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den CRIT 9}]$	Dossier i : [den CRIT 9]	Si [TDP 10] = "Oui" Ou [TDP 10] = "Non" Alors : [den CRIT 9] = 1 FinSi			



Score de qualité de la tenue du dossier patient					
1ère étape : un score individuel est calculé pour chaque dossier i. Il correspond à la somme des critères conformes divisée par la somme des critères applicables.	Dossier i [IND_TDP_i]	[IND TDP i] =  ([num CRIT 1 i] + [num CRIT 2 i] +  [num CRIT 3 i] + [num CRIT 4 i] +  [num CRIT 5 i] + [num CRIT 6 i] +  [num CRIT 7 i] + [num CRIT 8 i] +  [num CRIT 9 i]  /  ([den CRIT 1 i] + [den CRIT 2 i] +  [den CRIT 3 i] + [den CRIT 4 i] +  [den CRIT 5 i] + [den CRIT 6 i] +  [den CRIT 7 i] + [den CRIT 9 i]			
2 <sup>ème</sup> étape : un score global est ensuite calculé pour l'échantillon. Il correspond à la moyenne arithmétique de scores calculés pour chaque dossier de l'échantillon.	Score de qualité de la tenue du dossier patient	$\sum_{i=1}^{80} [IND\_TDP\_i]/80$			